

## Réponse FTPE à la question de la vie chère en Guadeloupe

1 Cette question est récurrente. Elle s'apprécie différemment, selon qu'elle est abordée sous l'angle de la gestion de la fonction publique avec « la prime de vie chère » de + 40% ou sous celui du secteur productif, avec « le *per diem* européen de remboursement de la journée de mission sur le territoire » de - 36% (180 € en Guadeloupe contre 282 € en métropole - Commission décision C(2024)5405).

2 Le traitement du problème dans l'urgence est indispensable comme il l'a été à plusieurs reprises dans le passé. Il sera à recommencer périodiquement tant que ne sera pas mis en place une dynamique de développement rompant avec le régime économique qui cristallise la société antillaise. L'économie de comptoir pénalise la création d'emplois productifs dans les Antilles, et plus généralement dans les régions d'outre-mer. Toute politique de développement relève du long terme.

3 Il est nécessaire de prendre des mesures immédiates et temporaires. La FTPE n'est pas compétente pour déterminer lesquelles et comment. En revanche, consciente de la question, elle s'exerce depuis 2017 à proposer une réponse à long terme qui s'exprime clairement. Celle-ci est construite sur le « *modèle de développement territorial à moteur interne, c'est-à-dire fondé sur la valorisation des ressources locales et la présence d'un acteur industriel de premier plan* », énoncé par Victorin LUREL dans son rapport sur « **L'égalité réelle outre-mer** » qu'il a remis en mars 2016 à Monsieur Manuel VALLS, alors Premier ministre.

4 Le programme Guadeloupe Éolien Offshore (GEO) proposé par la FTPE aux pouvoirs publics est d'engager une industrialisation raisonnée (compétitive) de l'immense gisement d'énergie éolienne de la zone économique (ZEE) du bassin des Antilles. Depuis 2017, ce programme d'investissements productifs structurants n'a pas pu être mis à l'épreuve. Sa mise en œuvre dépasse les capacités conceptuelles de la Région à qui est confié le soin de gérer l'économie du territoire. Une industrie majeure comprenant à la fois une branche construction navale de flotteurs éoliens, une branche extraction d'énergie et une branche raffinage (conversion de l'énergie éolienne en hydrogène et ammoniac) est nécessairement complexe et demande une capacité d'expertise approfondie que la Guadeloupe ne possède pas.

5 L'avenir d'Antilles françaises, territoires producteurs d'énergie, est celui de territoires exportateurs d'énergie sur les marchés européen et américain. La création d'une importante valeur ajoutée productive inversera les conditions économiques qui font de la Guadeloupe un territoire mal-développé (selon l'expression des présidents de Région) prisonnier aujourd'hui d'une économie post-coloniale de comptoir et de transferts publics. À terme, la question des révoltes récurrentes des jeunes sans emploi et celle corrélative de la vie chère ne se poseront plus.

6 À l'occasion de la visite de Monsieur Manuel VALLS, ministre d'État des Outre-mer, la FTPE attend du gouvernement qu'il prenne dès maintenant en considération l'avenir économique à long terme de la Guadeloupe.

Alan NAGAM

